

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, des représentants de France Inter : Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production. 2
- Présences en réunion..... 32

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 11

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à neuf heures cinq

La commission auditionne des représentants de France Inter : Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et M. Bertrand Rutly, directeur des antennes et de la production.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée mais, avant de la débiter, je souhaiterais revenir sur l'incident grave qui s'est déroulé hier. Une députée, membre de notre commission, a qualifié les chroniques et l'humour de Mme Sophia Aram, humoriste et chroniqueuse sur France Inter et pour l'hebdomadaire *Le Point*, de « racistes ». C'est une qualification très lourde car, je le rappelle, le racisme n'est pas une opinion : c'est un délit pénal. Accuser publiquement une personne d'être raciste, fût-ce dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, est un acte particulièrement grave. Je le dis ici avec la plus grande fermeté, de la manière la plus solennelle : en tant que président de cette commission d'enquête, je n'autoriserai pas que de tels propos y soient tenus. En effet, un député ne parle jamais seulement en son nom. Chaque mot qu'il prononce engage notre commission et, plus largement, le Parlement. Être député est un immense privilège, mais qui implique une responsabilité et des devoirs considérables, à commencer par le respect de tous nos concitoyens, que nous n'avons pas à jeter en pâture, et par la dignité de nos expressions publiques.

Il y a des mots qui sont des armes, des bombes à retardement, des mots qui ne sont pas des opinions mais des cibles que l'on vient planter dans le dos de nos concitoyens. Il y a des Français qui sont assassinés à cause d'un adjectif, des humoristes, des dessinateurs de presse tués à bout portant à cause d'un qualificatif qui leur est jeté à la figure : « raciste », « islamophobe », « antisémite »...

Sophia Aram a vécu sous protection policière et ses spectacles font l'objet d'une sécurité renforcée en France, dans notre démocratie, aujourd'hui en 2025. Alors, comme président de cette commission d'enquête, je tiens à dire que, certes, je garantirai à chacun la liberté d'expression, le droit d'exprimer la pluralité des points de vue, la vigueur des débats, mais je ne laisserai jamais les mots devenir des armes et mettre quiconque en danger. C'est la condition pour que nos travaux conservent leur crédibilité, leur utilité et leur dignité républicaine. Cette commission d'enquête tente de mener un travail sérieux, important, exigeant, de contrôle de l'audiovisuel public ; elle n'est pas le lieu où chacun vient régler ses comptes idéologiques ou porter des accusations graves sur des salariés de l'audiovisuel public.

Madame la directrice, je veux donc vous dire, et à travers vous, à Mme Aram, que je regrette vivement que de tels propos aient été tenus dans cette enceinte et qu'ils n'engagent ni cette commission, ni ses membres, encore moins l'Assemblée nationale.

Nous pouvons à présent commencer l'audition et, si vous le voulez bien, je vais tout d'abord vous présenter brièvement nos invités.

Madame Adèle Van Reeth, après des études de philosophie, vous avez commencé à travailler à la radio en 2008, comme assistante sur France Culture. De 2010 à 2012, vous avez travaillé pour le journal *Philosophie magazine*, avant de devenir, à partir de 2011, de nouveau sur France Culture, animatrice et productrice d'une émission quotidienne consacrée à la philosophie, « Les nouveaux chemins de la connaissance ». Vous avez également travaillé pour la télévision, avant de devenir directrice de France Inter en septembre 2022.

Monsieur Laurent Goumarre, entré à Radio France en 1999, vous avez été producteur sur France Culture avant d'intégrer France Inter en 2015, pour animer le magazine de débats de société « Le nouveau rendez-vous » puis, depuis 2021, « Côté club », consacré à la scène musicale française. Vous avez été nommé directeur des programmes de France Inter en juin dernier.

Monsieur Philippe Corbé, vous avez passé plusieurs années au sein de la radio RTL, notamment comme correspondant aux États-Unis, avant de devenir chef du service politique de BFMTV. Depuis avril dernier, vous êtes directeur de l'information de France Inter.

Monsieur Bertrand Rutily, vous avez travaillé plus de treize ans sur Oüi FM avant de devenir directeur adjoint de l'antenne et des programmes d'Europe 1. Vous êtes directeur des antennes et de la production de France Inter depuis le mois de novembre 2024.

Nous sommes très heureux de vous recevoir car, au sein de Radio France, et même du paysage audiovisuel français, France Inter fait figure de station emblématique, voire historique. Qui ne se souvient pas, même si ce n'est pas de sa génération, du « Tribunal des flagrants délires », de « Rien à cirer », de la mythique « Là-bas si j'y suis » et du non moins célèbre « Allô Macha » de Macha Béranger ? Autant d'émissions qui ont contribué, à leur façon, à forger une culture nationale commune, au même titre que « Les grosses têtes » sur RTL ou les histoires en tous genres racontées par Pierre Bellemare sur Europe 1.

France Inter est sans doute la station la plus représentative de Radio France. Première radio de France, elle bénéficie d'une audience cumulée de 11,9 %, soit plus de 6,7 millions d'auditeurs quotidiens.

Nous reviendrons sur quelques manquements récents et sur les polémiques auxquelles vous avez dû faire face. Le climat actuel est particulier et je signale dès à présent que nous auditionnerons les syndicats de Radio France qui ont contesté certaines décisions que vous avez pu prendre, notamment celle de licencier Guillaume Meurice.

Avant de vous donner la parole, et puisque nous vous entendons dans le cadre d'une commission d'enquête, je vais vous demander de nous déclarer tout intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander, à tour de rôle, de bien vouloir lever la main droite et de dire « je le jure ».

(Mme Adèle Van Reeth, M. Philippe Corbé, M. Bertrand Rutily et M. Laurent Goumarre prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été, avec ma collègue Virginie Duby-Muller, corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Madame la directrice, je vous cède immédiatement la parole pour un propos liminaire d'une dizaine de minutes.

M. Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter. Si vous me le permettez, Monsieur le président, vous avez récemment auditionné les dirigeants de l'école de journalisme de Sciences Po. Je tiens à préciser que j'y ai été chargé d'enseignement pendant

environ douze ans, quand j'étais journaliste à RTL puis à BFM. Je n'y enseigne plus depuis que je suis entré à France Inter, en avril dernier mais je reste membre du conseil stratégique de l'école, sachant que c'est une activité non rémunérée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette précision. Madame Van Reeth, vous avez la parole.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter. Merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, cela fait plus de soixante ans que France Inter fait partie de l'histoire de notre pays, six décennies qui ont vu des émissions, parfois nées avant France Inter, devenir patrimoniales – « 100 000 francs par jour », que vous connaissez sans doute aujourd'hui sous le titre « Le jeu des 1 000 euros » ou « Le masque et la plume », dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire –.

Pendant ces six décennies, nous avons accompagné beaucoup de Français dans les grands moments de notre histoire collective comme dans les moments les plus intimes de leur vie. Aujourd'hui, près de 5 millions de Français se réveillent chaque jour en écoutant notre matinale. La plus écoutée du pays, elle rassemble à elle seule, en quelques heures, autant d'auditeurs que la plupart des autres radios dans toute une journée. Aujourd'hui, nombreux sont les grands-parents qui écoutent « Le jeu des 1 000 euros », le mercredi midi, avec leurs petits-enfants. Aujourd'hui, les trajets en voiture des familles sont plus agréables, grâce à « Mon Petit France Inter », la nouvelle radio d'histoires, d'aventures et de musique que nous avons lancée en octobre dernier à l'attention des enfants de 6 ans et plus, ainsi que de leurs parents. Aujourd'hui, des centaines d'auditeurs nous appellent chaque jour pour poser des questions et pour donner leur avis dans des émissions comme « Grand bien vous fasse ! » ou « Le téléphone sonne ».

Cela fait six décennies, donc, que France Inter joue son rôle de média de service public et de chaîne généraliste. Son identité repose sur trois piliers : l'information, la culture et le divertissement. Elle a pour but d'œuvrer à la cohésion sociale, en reflétant la pluralité et la diversité des opinions, des goûts et des profils de tous les Français.

Mais à 60 ans passés, France Inter est toujours aussi jeune. Elle est chaque année plus populaire et plus moderne. Plus populaire : chaque jour, en moyenne, elle réunit plus de 7 millions d'auditeurs ce qui en fait, je le rappelle, la radio la plus écoutée du pays.

Qui sont nos auditeurs ? Une chose est sûre : ils ne ressemblent pas à la caricature qu'en font nos détracteurs. On dit que nous ne nous adresserions qu'aux plus âgés, mais nos auditeurs sont de tous les âges, dès 2 ans, puisque nous produisons des podcasts pour les tout-petits. J'entends qu'on ne s'adresserait qu'aux Parisiens, mais 80 % de nos auditeurs, soit plus de 5 millions d'entre eux, vivent en dehors de l'Île-de-France. Ils seraient forcément citadins, mais près de la moitié vivent dans une agglomération de moins de 20 000 habitants. On nous reproche d'être trop élitistes, mais jamais aucune radio n'a rassemblé autant de monde, de toutes les professions et de toute la France.

Si France Inter est populaire, c'est parce que ses rendez-vous à l'antenne le sont. Les émissions qui ont connu la plus forte progression ces dernières saisons sont celles qui sillonnent la France tous les jours : « Carnets de campagne » et « Le jeu des 1 000 euros ». Pour les avoir accompagnés sur des tournages, notamment à Groix, petite île bretonne bien connue, je peux vous que l'engouement que suscite ce jeu mythique dans les villages où il passe n'a absolument pas d'équivalent.

Pour être populaire, France Inter n'en est pas moins moderne. Elle a engagé, il y a plusieurs années, sa révolution numérique pour surmonter le bouleversement à l'œuvre dans le monde de la radio – le téléphone portable qui, petit à petit, remplace le bon vieux transistor posé sur la table de la cuisine. Ainsi, France Inter est aujourd'hui la radio la plus podcastée de France : plus de 46 millions de téléchargements pour le seul mois de novembre ! Certains d'entre vous ont peut-être écouté les séries historiques consacrées à Léon Blum, à Alfred Dreyfus, aux résistantes françaises ou à Philippe Pétain, pour ne citer que ceux-là. Dépasant les 40 millions de téléchargements, ils témoignent du goût des Français pour l'Histoire et pour les contenus que nous leur proposons. Leur appétence se manifeste aussi dans notre offre jeunesse : avec plus de 170 millions de téléchargements, nos podcasts pour enfants (« Oli », « Les Instrus »...) rencontrent un succès inégalé. Ces outils qui éveillent l'imaginaire représentent la meilleure alternative aux écrans, ainsi qu'un levier pédagogique pour les enseignants et tous ceux qui veulent nourrir la curiosité des plus petits.

Chaque jour, France Inter compte 1 million d'auditeurs de moins de 34 ans – je suis particulièrement fière de ce chiffre. Le fait est qu'elle est la troisième radio la plus écoutée par les moins de 25 ans.

Ces résultats, nous les devons au travail des 380 personnes qui constituent la radio : une centaine de journalistes ; une quarantaine de producteurs – nous appelons « producteurs » les animateurs des émissions – ; une quarantaine de chroniqueurs ; des attachés de production et des chargés de programmes, qui préparent les émissions ; des réalisateurs ; des techniciens ; des programmeurs musicaux ; du personnel administratif, du numérique et de la communication. Par ailleurs, toutes ces personnes sont à l'image du pays : issues des quatre coins de la France et de l'Europe et de toutes les origines sociales, elles partagent un point commun essentiel, qui est leur engagement pour le service public pour lequel elles travaillent au quotidien, souvent depuis de nombreuses années. Je profite de ma présence devant la Représentation nationale pour les en remercier.

En effet, c'est le sens de l'intérêt général qui nous anime chaque jour et qui rend si passionnante notre mission de service public, celle d'être utile aux Français. Être utile, c'est jouer le rôle que la démocratie nous a confié en proposant notamment une information vérifiée, plurielle et indépendante. C'est faire entendre toutes les voix du monde, de Labastide-Rouairoux, petit village au cœur de la forêt du Tarn, où nous avons récemment délocalisé notre antenne, jusqu'à Damas, où nos équipes étaient présentes, il y a dix jours encore, pour fournir aux auditeurs deux heures de direct à l'occasion du premier anniversaire de la chute du régime de Bachar el-Assad.

Être utile, c'est refléter la société dans son ensemble, en créant des espaces de débats où chaque opinion peut s'exprimer, où, à l'heure où chacun dénonce une fragmentation du pays et où la polarisation fait redouter une rupture définitive entre tous ceux qui ne pensent pas pareil, la nuance l'emporte toujours sur le clash et où les débats sont apaisés tout en étant contradictoires, afin que le dialogue ne s'arrête jamais. Refléter la France, c'est défendre toutes les cultures pour tous les publics, à une époque où les référentiels communs se font de plus en plus rares, et permettre à notre société tout entière de se rencontrer à l'antenne. Si l'on mettait une caméra dans l'espace où nous accueillons les invités avant qu'ils entrent en studio, on verrait que le monde entier y a sa place. On y croiserait un ministre, un élu local, un responsable associatif, une infirmière en centre hospitalier, Olivier Giroud, Patrick Sébastien, un prix Nobel d'économie et le patron de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure).

Être utile, c'est également offrir un espace de plaisir et de détente à ceux qui nous écoutent, grâce à la musique qui rassemble ou à l'humour qui joue le rôle de soupape indispensable pour affronter le désordre du monde – et qui, depuis toujours, dérange –.

Être utile, enfin, c'est se saisir des sujets qui traversent la société. Je pense à la question de la santé mentale, dont nous nous sommes emparés il y a plus d'un an maintenant, ce qui a grandement contribué à libérer la parole dans tout le pays.

En effet, être un média public, ce n'est pas simplement ressembler au public. Le service public doit être une valeur ajoutée dans la vie de chaque citoyen. L'école enseigne ; l'hôpital soigne ; les médias publics informent, éclairent et donnent des clés de compréhension pour s'orienter dans un monde qui change. En cela, nous pouvons dire que France Inter joue un rôle essentiel pour faire vivre le débat public et contribuer à la cohésion sociale. C'est aussi pourquoi notre station de radio ne laisse jamais indifférent et noue un lien unique, souvent passionné, avec celles et ceux qui l'écoutent – comme avec celles et ceux qui ne l'écoutent pas d'ailleurs –.

Si nous sommes fiers du travail que nous réalisons chaque jour au service des Français, nous avons bien entendu également conscience que nul n'est infaillible et que cela vaut pour nous. Nous commettons des erreurs, des approximations, des fautes, mais quand cela arrive, nous tâchons toujours de les reconnaître et de les corriger.

L'exigence des citoyens envers tout service public qu'il finance se transforme souvent en intransigeance. Celle-ci est légitime, comme le sont les critiques et reproches que nous adressent quotidiennement les auditeurs. Nous distinguerons toujours les critiques de ceux qui veulent que l'on s'améliore de l'outrance de ceux qui veulent que nous disparaissions.

Il est normal et sain d'exiger des comptes de ceux qui travaillent au service de l'intérêt général. Nous vous remercions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de nous permettre de rendre compte de notre action aux Françaises et aux Français. Nous nous tenons maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. Ma première question concerne le licenciement pour faute grave de M. Guillaume Meurice en 2023. Alors administrateur de Radio France, j'avais alors écrit à Sibyle Veil. Je suis profondément attaché à la liberté de la presse ainsi qu'à celles d'opinion et d'expression. Je défends le droit de rire de tout, de rire à tout – comme le soulignait Pierre Desproges, le rire est une arme importante en démocratie –. Les seuls propos que l'humoriste a tenus, dans une émission, ne sauraient être condamnables en tant que tels. Cependant, les journalistes et les humoristes expriment des opinions politiques et relaient des contenus partisans sur les réseaux sociaux ; d'une certaine manière, ils prolongent ainsi leurs prises de parole sur vos antennes. Guillaume Meurice alimentait ainsi un compte Twitter dans lequel il commentait, par exemple, le bon et le mauvais fascisme, dans lequel il relayait des contenus partisans et exprimait des opinions politiques, comme tout citoyen a le droit de le faire. Sauf qu'il le faisait en utilisant le logo de France Inter et en se présentant comme chroniqueur de la station. Dans une société polarisée médiatiquement, fracturée politiquement, comment traitez-vous la question des réseaux sociaux, où vos intervenants publient des contenus qui, d'une certaine manière, engagent votre ligne éditoriale et peuvent porter atteinte à votre neutralité ?

Ma deuxième question concerne l'affaire Legrand-Cohen – que, je le rappelle, nous auditionnerons successivement cet après-midi –. Lorsqu'elle est survenue, j'ai écrit une tribune dans *Le Figaro* expliquant qu'un journaliste du service public ne devait pas dire ça : il doit, à

chaque instant, respecter une exigence d'impartialité. Sachant que le rapporteur reviendra sans doute assez longuement sur cette affaire, ma question sera plus large. Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a clairement affirmé que France Inter n'était ni de droite, ni de gauche. Pourtant, une partie des Français, comme de la classe politique, estime qu'il s'agit d'une station de gauche, voire qu'elle en est l'archétype – il y a là un paradoxe –. Comment percevez-vous cet état de fait ? Considérez-vous que leur perception est le fruit d'une instrumentalisation, de manquements sur les antennes, de contenus spécifiques, notamment l'humour, d'une ligne éditoriale dont les humoristes seraient l'écho, et qui colorierait la station tout entière ?

Mme Adèle Van Reeth. Je tiens à rappeler que Guillaume Meurice a été licencié non pour des propos tenus à l'antenne mais pour déloyauté à l'égard de son entreprise, parce qu'il a dénigré la chaîne et le travail de ses collègues. Pour ceux qui n'auraient pas l'affaire en tête, je rappellerai les faits. Ils concernent une chronique publiée à l'antenne le 29 octobre 2023, trois semaines après les attaques terroristes du 7 octobre. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a sanctionné Radio France en raison des propos qu'il y avait tenus ; elle avait alors estimé que la chronique avait « *porté atteinte au bon exercice par Radio France de ses missions et à la relation de confiance qu'elle se doit d'entretenir avec l'ensemble de ses auditeurs* ».

À la suite de cette chronique et des réactions intenses qu'elle a suscitées en interne comme dans tout le pays, j'ai soutenu Guillaume Meurice. J'ai même pris la parole dans la presse pour dire qu'« *on ne vire pas un humoriste pour une mauvaise blague faite à un mauvais moment* ». Dans les fonctions que j'occupe, il me paraît indispensable de défendre la liberté d'expression. France Inter donne la parole à beaucoup d'humoristes, plus de trente par semaine ; s'ils ne sont pas les seuls à devoir en bénéficier, cette liberté est particulièrement importante en ce qui les concerne, parce que leur parole est facilement polémique. La décision prise à l'encontre de Guillaume Meurice a été provoquée par son attitude au cours des mois qui ont suivi. En effet, après avertissement, il a fait le choix de répéter ses propos, ceux-là même pour lesquels Radio France avait été sanctionnée. Il a publié un livre dans lequel il dénigrerait ses équipes. C'est finalement l'ensemble de son attitude qui a donc conduit à cette décision.

Pour répondre précisément à votre question, Monsieur le président, les propos qu'il tenait sur les réseaux sociaux, qui n'engageaient que lui, ainsi que les propos qu'il tient dans son livre, ne relèvent pas de la responsabilité de Radio France. Je suis responsable et garante des seuls propos tenus à l'antenne, non de ce que chaque producteur, chaque journaliste, chaque chroniqueur qui s'exprime sur notre antenne pense dans son for intérieur ou peut dire dans un cadre privé ou dans un espace autre que devant le micro.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'ils affichent le logo de France Inter et se présentent comme journalistes de la station, leur demandez-vous de renoncer au logo et de ne pas faire état de leur fonction, ou considérez-vous que ce n'est pas de votre responsabilité ?

Mme Adèle Van Reeth. La question est déterminante et la position a évolué au fil des années. Il est vrai que l'affaire Guillaume Meurice a eu pour conséquence d'accroître notre vigilance quant à la manière qu'ont les personnes qui sont à l'antenne de s'exprimer sur les réseaux sociaux, surtout lorsqu'elles se revendiquent de leur appartenance à France Inter ou d'une filiation. Chacun sait que, lorsqu'il s'exprime sur les réseaux en tant que journaliste, chroniqueur ou producteur, il peut engager toute la chaîne derrière lui. Lorsque nous estimons que certains propos peuvent contredire notre ligne éditoriale, nous discutons avec leur auteur qui, généralement, comprend tout à fait l'intérêt de défendre la chaîne et sa ligne éditoriale et ça en reste là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant de l'affaire Legrand-Cohen, le rapporteur y viendra et vous pourrez répondre en bloc. Puisque certains me qualifient de « biaisé », je précise que je n'ai pas attendu le rapporteur et ses questions pour saisir l'Arcom quand il le fallait. Ainsi, j'ai fait partie des députés qui l'ont saisie pour qu'elle puisse dire clairement ce qu'elle pensait de ce qui s'était passé.

Pourriez-vous répondre à la question sur la perception de la ligne éditoriale ?

Mme Adèle Van Reeth. En tant que directrice d'une radio publique, il n'est pas de mon ressort de donner une dimension politique, idéologique ou morale à France Inter. Mon rôle consiste à créer un espace où chaque opinion puisse venir s'exprimer, dans le respect et avec la garantie d'une contradiction. Le respect et la contradiction sont les deux conditions nécessaires au dialogue, serein dans la mesure du possible, en tout cas fécond. Cet espace est exactement ce dont nous avons besoin, dans une société qui se polarise de plus en plus et qui semble aller tout droit vers la fin du dialogue entre personnes qui ne pensent pas de la même façon. Cette fin serait délétère pour le fonctionnement de la démocratie ; or, France Inter a précisément la mission de faire vivre ces espaces de dialogue.

Vous parlez de « perception ». Peut-être en raison de ma formation de philosophe, j'aime distinguer les faits des interprétations. Les faits, c'est le travail que nous produisons chaque jour sur France Inter : des centaines de contenus par jour, des centaines de personnes qui s'expriment chaque jour. Ces dernières ont des profils différents ; certaines émettent des avis divers ; il y a aussi des journalistes qui proposent une information fiable, vérifiée, indépendante et dont le rôle n'est pas d'exprimer un avis, ni une opinion.

Je remarque que, depuis quelque temps, à vrai dire cela avait commencé avant que je prenne mes fonctions, disons depuis que France Inter est devenue première radio de France, la chaîne est sans cesse sous les feux des critiques. Croissantes depuis quelques années, celles-ci se sont décuplées ces derniers mois. Cela témoigne de l'attachement très fort des Français pour France Inter mais aussi sans doute d'un fantasme qu'elle suscite. Je remarque également que cette image est de plus en plus instrumentalisée par ceux qui veulent nous nuire – à France Inter en particulier et à l'audiovisuel public en général –. Pour ce faire, il suffit d'essayer de polariser encore davantage ; sachez que nous ne contribuons pas à polariser la société et que, au contraire, nous faisons tout pour participer à la dépolariser !

Aussi, toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur aucun fait. Il suffit pour le savoir d'écouter l'antenne, de ne pas partir d'une chronique ou d'un propos entendu à un instant T, mais de les inscrire dans le contexte de la journée tout entière : vous verrez alors que ce que vous avez perçu comme l'expression d'une idéologie n'est que celle d'un moment, d'une personne à un moment donné, et ne reflète pas une ligne éditoriale générale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 13 novembre, Médiamétrie a publié des chiffres. Contestés en interne par les salariés de France Inter, ils font état d'une forte baisse de ses audiences : en un an, votre station a perdu 458 000 auditeurs. On peut difficilement l'expliquer par un intérêt plus faible pour la radio puisque des chaînes concurrentes (RTL et Europe 1 notamment) ont au contraire gagné des auditeurs. Comment l'expliquez-vous ? Vous venez de dire que : « *Toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur*

aucun fait. » N’avez-vous pas l’impression que la perte d’un demi-million d’auditeurs soit liée à un biais idéologique, que certains auditeurs vous reprochent ? J’ai écouté « Le téléphone sonne » il y a quelques semaines : ils étaient nombreux, pourtant attachés depuis des années à France Inter, à se déplacer précisément pour cette raison.

Mme Adèle Van Reeth. Il est vrai que, pour la première fois depuis de nombreuses saisons, les chiffres Médiamétrie de novembre ont montré une baisse du nombre d’auditeurs. Jusque-là, nous avions la chance d’être très bien lotis : leur nombre allait croissant de saison en saison. Depuis que j’ai pris mes fonctions, en février 2022, chaque vague était plus haute que la précédente, à l’exception je crois d’une saison, pendant laquelle nous avons connu une faible perte. Les évolutions apportées à la grille depuis près de quatre ans n’ont pas empêché ces augmentations. Si la baisse devait être imputée à un changement idéologique, comme vous le laissez entendre en rapportant les propos que certains auditeurs auraient tenus au « téléphone sonne », elle aurait dû avoir lieu bien avant cette rentrée, qui n’a pas connu de changement notable ni d’inflexion particulière. Et pour cause : la ligne éditoriale de France Inter n’est pas une ligne idéologique.

Je me permets de préciser que cette baisse est toujours à comparer. Une vague Médiamétrie – les résultats de Médiamétrie se composent par vagues – se juge par rapport à la vague précédente et à l’année précédente. Or l’année 2024-2025 a été une saison historique : France Inter a alors connu une hausse sans précédent. Tout au long de la saison, nos résultats ont été véritablement stratosphériques – nous ne pensions pas pouvoir aller aussi haut –. La vague de novembre-décembre 2024 indiquait que nous avions gagné près de 300 000 auditeurs, ce qui est considérable. Que six mois après, nous perdions 480 000 auditeurs est donc à mettre en perspective avec cette augmentation significative survenue quelques mois auparavant. Le nombre d’auditeurs fluctue : il faut attendre la fin de la saison avant de pouvoir tirer des conclusions. Nous verrons quels résultats la seconde vague nous apportera.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu’il n’y a pas eu de changement au cours des derniers mois, pourtant j’en vois un, qui a été l’un des facteurs de la création de cette commission d’enquête, approuvée par l’ensemble des groupes parlementaires...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS) et M. Erwan Balanant (Dem). C’est faux ! Certains groupes politiques ont voté contre la création de cette commission d’enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... à savoir l’affaire qui a touché l’été dernier deux grandes voix de l’audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand. Madame la directrice, vous avez affirmé le 28 mars 2024, dans un entretien au *Figaro* : « *Les faits, c’est que nous sommes une radio progressiste, et nous l’assumons.* » Or le progressisme est une identification politique, au même titre que le conservatisme. J’ai interrogé hier la présidente de Radio France et je vous pose la même question : n’avez-vous pas l’impression, en tant que directrice de la première chaîne de radio publique, de vous être mise hors la loi par rapport à votre obligation d’indépendance, d’honnêteté et de pluralisme, dont je rappelle qu’ils sont des objectifs à valeur constitutionnelle énoncés par la loi Léotard de 1986 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certains collègues l’ont dit, cette commission d’enquête résulte du droit de tirage du groupe Union des droites pour la République (UDR) : chaque groupe politique peut demander, à chaque session ordinaire, la création d’une commission d’enquête ou d’une mission d’information. Certains groupes de cette assemblée n’ont pas approuvé la création de cette commission d’enquête mais le groupe UDR a exercé librement son droit de tirage et la commission a donc été créée tout à fait normalement.

Mme Adèle Van Reeth. Aucun élément ne permet de dresser un lien entre l'affaire dite « Thomas Legrand et Patrick Cohen » et la baisse de nos audiences. Comme je vous le disais, France Inter est sans cesse secouée par de très nombreuses polémiques. L'affaire Meurice, par exemple, n'a eu aucun impact sur nos auditeurs ; il ne me semble donc pas possible de corréler les polémiques affectant ou ayant affecté France Inter et l'audience de la station.

Comme l'emploi du mot « progressisme » a suscité de nombreux malentendus, je vous remercie, Monsieur le rapporteur, de soulever la question. En opposant progressisme à conservatisme, vous entendez le terme dans un sens très politique. En tant que directrice d'une radio publique, ce n'est pas mon rôle de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Ce n'est pas dans ce sens-là que j'entendais le mot « progressisme », lequel a derrière lui une riche histoire culturelle et intellectuelle. Ses significations varient selon les pays : l'une de ses sources surgit pendant le siècle des Lumières au cours duquel des penseurs libéraux, de droite comme de gauche, l'employaient pour caractériser la croyance en la capacité de l'homme à sortir d'un état de barbarie pour aller vers la civilisation. Il me semble qu'une telle acception n'est pas politiquement orientée.

Nous ne sommes pas là pour dire aux gens ce qu'ils doivent penser, ni pour influencer leurs opinions. J'ai utilisé le terme « progressisme » dans un sens, non pas partisan, militant ou politique, mais bien culturel : le service public se doit d'être attentif aux évolutions de la société et aux débats contemporains. Cette ligne n'est pas idéologique mais éditoriale : elle est fidèle à ce que nous devons être.

L'emploi du mot « progressisme » renvoie à une méthode et non à une idéologie : nous avons vocation à accompagner les évolutions de la société. Vous me direz qu'il y a dans « progressisme » une connotation politique que l'on ne peut ignorer mais je faisais référence au progrès des savoirs, que nous devons accompagner. En effet, nous devons donner accès aux connaissances scientifiques, économiques et historiques les plus récentes : notre mission est d'éclairer les débats par les faits et par l'expertise.

Nous devons également adapter nos formats, nos supports et nos modes de narration à un public qui évolue, sans jamais renoncer à nos exigences. Nous devons être accessibles et ambitieux, à l'image de nos formats numériques qui rencontrent un grand succès.

Le progressisme peut, enfin, renvoyer, il est vrai, à un progrès social au sens républicain. C'est notre rôle de donner la parole à toutes les composantes de la société, notamment celles qui l'ont le moins. Nous devons permettre aux citoyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de se forger ainsi une opinion en connaissance de cause. Cette mission est d'ailleurs inscrite dans notre cahier des charges, je vous le rappelle. Notre rôle est d'œuvrer à la cohésion sociale : c'est en ce sens, et en ce sens seulement, que j'ai employé le terme « progressisme ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'enlèverez pas de l'idée que le progressisme est une philosophie politique favorable aux réformes sociales, qui s'oppose en cela au conservatisme : on peut lire cette définition dans les dictionnaires ! Si le directeur de France Inter avait dit que cette radio était conservatrice, il aurait été démis de ses fonctions en moins de vingt-quatre heures pour rupture du principe de neutralité ! Votre déclaration, Madame la directrice, a choqué de nombreux Français. Vous n'y voyez aucun lien avec la perte d'un demi-million d'auditeurs au cours de la dernière année – vous avez raison de dire que ces évolutions sont difficilement quantifiables – et ce jugement peut se défendre mais permettez-moi de voir dans cette chute d'audience une origine politique assez évidente, notamment en écoutant et en lisant les remarques de certains auditeurs.

Concernant votre exigence de pluralisme, vous avez supprimé à la dernière rentrée la chronique hebdomadaire que tenait Dominique Reynié, l'un des rares intervenants présentés comme de droite sur votre radio. Le retour d'expérience de M. Reynié n'est pas positif : il décrit France Inter comme « *un univers replié sur lui-même avec un sentiment d'être menacé, qui produit des crispations. Le slogan frontiste " On est chez nous " leur irait très bien.* » Il estime que son émission, « En toute subjectivité », a été supprimée pour des raisons politiques et idéologiques. Sur France Inter, la subjectivité est-elle réservée à la gauche ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que Dominique Reynié est un politologue français, qui a été candidat en Occitanie sur une liste de droite. Il est notamment directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).

Mme Adèle Van Reeth. Soyons précis : Dominique Reynié n'animait pas une émission sur France Inter, il tenait une chronique hebdomadaire ; à 7 h 20 chaque matin, il y avait une chronique qui était incarnée par un profil différent. Cette ligne de chroniques a été créée pour faire entendre des sensibilités et des opinions diverses. Elle s'inscrivait dans notre volonté d'assurer le pluralisme sur France Inter. Nous avons à cœur de faire entendre les différentes opinions, les différents avis et les différentes perspectives politiques.

« En toute subjectivité » était une ligne de chroniques créée il y a quelques années, avant mon arrivée sur France Inter. Elle présentait l'avantage de faire entendre chaque jour des personnes qui ne travaillaient pas sur France Inter, qui évoluaient dans un média ou un organisme extérieur et qui exprimaient une position sur un sujet d'actualité. Outre Dominique Reynié, Alexandre Devecchio a tenu cette chronique pendant une saison ainsi, entre autres, que Guillaume Roquette l'année précédente. Il n'y a pas eu d'incident particulier l'année où Dominique Reynié a tenu une chronique : j'échangeais régulièrement avec lui et il ne semblait pas particulièrement malheureux de parler au micro chaque semaine.

Nous n'avons pas mis un terme à la chronique de Dominique Reynié : nous avons interrompu la programmation de la ligne « En toute subjectivité », qui m'a paru caduque. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2022, nous avons en effet inauguré un rendez-vous de débat dans la matinale, plus long que les chroniques puisqu'il dure quinze minutes. Il me paraissait pertinent de donner davantage de temps à la confrontation d'opinions, en choisissant un format dans lequel les idées peuvent s'exprimer de manière contradictoire. Cet espace de débat s'est très bien installé au sein de la matinale ; les chiffres d'audience montrent qu'il y a une appétence pour cet espace de dialogue : on peut entendre deux personnes aux opinions très divergentes échanger avec respect et civilité des arguments pendant quinze minutes : je tiens énormément à cette valeur ajoutée du service public. Plusieurs intervenants viennent plus ou moins régulièrement à l'antenne : mardi dernier, vous avez pu entendre Mathieu Bock-Côté débattre avec Gilles Gressani. Ces débats font entendre avec succès différentes opinions, sur un mode contradictoire qui me paraît plus fécond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour justifier son retrait de l'antenne, vous avez dit à Dominique Reynié qu'il n'y avait plus de problème de pluralisme sur France Inter. Or, en juin 2024, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More qui montre qu'il y a de sérieux problèmes de pluralisme sur votre antenne. Cet institut a ainsi passé au crible l'ensemble des intervenants sur France Inter : 7 % se qualifient ou peuvent être qualifiés de libéraux et conservateurs, 27 % de libéraux et progressistes et 32 % de socialistes et progressistes. Le 28 novembre, *Le Figaro* a publié une nouvelle étude du même Institut, qui indique que 66 % des chroniques de France Inter seraient orientées à gauche et 6 % à droite, soit un rapport d'un à dix.

À la lecture de ces nombreuses enquêtes – outre l’Institut Thomas More, l’Ifop en a également réalisé une –, ne convenez-vous pas qu’il y a un biais de gauche sur votre antenne, notamment dans les chroniques, lequel entrave donc le pluralisme auquel vous êtes en principe astreint ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je rappelle que l’Institut Thomas More est un *think tank* qui se présente comme libéral et de droite, ce qui n’est ni un défaut, ni un problème mais il vaut mieux le savoir. La présidente de Radio France a expliqué hier que la méthodologie utilisée par cet Institut reposait sur l’intelligence artificielle. Les membres de l’Assemblée nationale, quel que soit leur bord politique, sont attentifs à la manière dont l’intelligence artificielle peut être instrumentalisée et utilisée à des fins politiques, même si je ne dis pas que c’est ce qu’a fait l’Institut Thomas More. Néanmoins, ce dernier classe tout de même le bulletin météo comme étant une chronique de gauche...

Mme Adèle Van Reeth. Il est difficile de connaître le crédit que nous pouvons accorder à un sondage entièrement fondé sur l’intelligence artificielle, comme l’a rappelé hier la présidente Sibyle Veil. Il classe en effet la météo à gauche car le dérèglement climatique y est mis en avant pour expliquer la survenue de certains phénomènes météorologiques. Ces biais d’interprétation ne sont pas fidèles aux faits : or, comme je l’ai déjà indiqué, j’accorde une grande importance à la distinction entre les faits et les interprétations. Lorsque l’on parle de pluralisme, il convient toujours d’en revenir aux faits. Nous sommes soumis à un examen très scrupuleux et constant de l’Arcom sur les temps de parole que nous accordons aux personnalités politiques ; dans les faits, nous respectons donc évidemment le pluralisme.

M. Philippe Corbé. Nous sommes effectivement tenus par la loi – cette exigence n’est pas liée à notre statut de service public, j’effectuais le même travail lorsque je dirigeais la rédaction de BFMTV –, qui nous oblige à respecter des règles assez strictes de pluralisme dans les temps de parole. Nous devons ainsi en accorder 33 % à l’exécutif, formé du Gouvernement et du Président de la République quand il parle de politique nationale. Les deux tiers du temps de parole restants doivent être répartis en fonction du résultat obtenu aux précédentes élections législatives.

Par le passé, l’Arcom nous a signalé des déséquilibres et nous a invités à produire davantage d’efforts. C’est ce que nous faisons : depuis mon arrivée à la tête de l’information de France Inter en avril, je consacre beaucoup de temps à veiller à l’équilibre des temps de parole.

Depuis la rentrée, il se trouve que le parti le plus invité dans la matinale de France Inter est le Rassemblement national, parce qu’il occupe une place importante dans la vie politique française et que nous devons lui accorder environ 20 % du temps de parole. Ce taux n’est pas fixé par la loi mais il reflète le vote des Français lors des dernières élections législatives.

Vous mélangez une étude de l’institut Thomas-More réalisée avec de l’intelligence artificielle et un sondage de l’Ifop qui portait sur les sensibilités politiques des auditeurs de France Inter. Une intervenante de l’émission « Le téléphone sonne », dont vous avez parlé hier, a expliqué qu’elle écoutait France Inter toute la journée mais qu’elle était parfois agacée par certaines chroniques humoristiques, par exemple des blagues sur Michel Sardou, qui heurtaient sa sensibilité de centre droit. Je la comprends et je trouve parfois certaines chroniques à l’antenne surprenantes, mais cette auditrice nous écoute toute la journée : or nous travaillons d’abord pour les auditeurs.

Lors de son dernier passage à la matinale, en octobre, Marine Le Pen a pu entendre l'intervention de l'un de ses électeurs, qui s'étonnait de certaines de ses opinions : il y va de notre responsabilité et de notre honneur journalistique d'offrir un espace dans lequel des responsables politiques de tous les partis peuvent échanger avec des Français devant plus de 2 millions de témoins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Rassemblement national est le mouvement qui a rassemblé le plus de voix lors des dernières élections législatives : vous semblez vous féliciter qu'il soit le parti le plus invité dans la matinale de France Inter mais une présence de 20 % à l'antenne pour un score de 30 % dans les urnes s'apparente à une sous-représentation chronique. Celle-ci défie le cadre légal puisque l'Arcom se fonde sur le résultat des dernières élections, sur des sondages et sur la représentation au Parlement : avec près d'un tiers des voix aux législatives et un poids comparable à l'Assemblée, les membres de ce parti devraient compter pour 33 % des invités de la matinale.

M. Erwan Balanant (Dem). Mais c'est un tiers de deux tiers, puisqu'il y a la part de l'exécutif ! Le rapporteur raconte n'importe quoi, il faut lui rentrer dedans !

Mme Caroline Parmentier (RN). Taisez-vous et cessez vos provocations !
(M. Erwan Balanant se lève pour aller parler à Mme Caroline Parmentier.)

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez la méthode employée par vos confrères du *Figaro* dans plusieurs enquêtes, mais vous contesterez sans doute moins les travaux de l'autorité administrative indépendante qu'est l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Balanant, retournez à votre place !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors des trois premiers trimestres de l'année 2023, le Rassemblement national a été systématiquement sous-représenté.

Mme Caroline Parmentier (RN). Retournez à votre place et laissez-moi tranquille, vous n'avez pas à venir m'intimider, monsieur Balanant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, monsieur le rapporteur de vous interrompre...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis en train de poser mes questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier et Monsieur Balanant, le rapporteur pose des questions importantes auxquelles les personnes auditionnées répondent avec la plus grande précision possible. Je vous demande de vous rasseoir et de vous calmer.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je ne cesse d'entendre M. Balanant dire qu'il faut défoncer le rapporteur !

M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux, c'est de la manipulation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici a des convictions très fortes : vous aurez tous rapidement la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'en suis qu'à ma quatrième question...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Respectez-vous les uns les autres !

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Balanant passe son temps à nous interrompre...

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes ridicule !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Taisez-vous ou je suspends l'audition !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'avez interrompu, Monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, parce que certains députés ne vous écoutaient pas. Les membres de la commission d'enquête doivent vous respecter ; je vous ai interrompu seulement pour que vous puissiez intervenir dans les meilleures conditions possibles !

Mme Caroline Parmentier (RN). M. Balanant ne cesse de dire à propos du rapporteur qu'il « faut lui rentrer dedans ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certains députés, qui n'assistent d'ailleurs pas à l'intégralité de nos travaux, ne se fixent comme objectif que de les perturber quand ils sont là : je pense à Monsieur Balanant, qui se fait pour profession de discréditer notre commission d'enquête...

M. Erwan Balanant (Dem). Ce propos est inadmissible, j'assiste à toutes les auditions. Vous ridiculisez la Représentation nationale, Monsieur Alloncle, c'est scandaleux. Vous n'avez pas à me prendre à partie, cela augure de votre comportement quand vous serez au pouvoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pendant cinq minutes !

(L'audition est suspendue de dix heures à dix heures cinq.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je rappelle à chaque membre de la commission d'enquête que les Français nous regardent et que nos travaux sont très suivis. Je ne permettrai pas que des incidents comme celui qui vient de se produire contribuent à alimenter la défiance qui existe entre les Français et les politiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de renvoyer une image lamentable de l'Assemblée nationale et des députés. Je demande donc du calme, du respect et de la dignité dans nos échanges ; sachez par ailleurs que je garantirai évidemment l'expression de l'ensemble des groupes politiques. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai été interrompu dans ma quatrième question par des députés récidivistes en la matière. Ceux-ci entravent l'action du rapporteur et nos débats : je souhaite aller au bout de mes questions, d'autant que je n'abuse pas de mon temps de parole. Tous les députés peuvent intervenir, mais chacun à son tour.

Je vous pardonne, monsieur le président, pour ces incidents, indépendants de notre volonté, à vous et à moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Mon rôle est de veiller à ce que vous ne soyez jamais mis en cause, pas plus qu'aucun autre député. Je ne vous interromps pas pour le plaisir, mais je n'ai pas souhaité que vos questions

soient couvertes par un brouhaha. Lorsque l'on vous a qualifié hier d'intervenant régulier sur CNews, j'ai pris la parole pour demander que l'on ne vous mette pas en cause ; je n'accepte aucune attaque contre un membre de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour ce rappel.

Madame et Messieurs de France Inter, vous avez contesté la méthode des enquêtes publiées à deux reprises par *Le Figaro*, lesquelles mettaient en lumière l'absence de pluralisme sur l'antenne de France Inter. Quant aux études de l'Arcom, qui semblent relativement incontestables, elles montrent que le Rassemblement national était sous-représenté au premier, au deuxième et au troisième trimestre de l'année 2023 – nous ne disposons pas de données plus récentes –.

Monsieur Corbé, vous semblez donc vous féliciter que 20 % des invités de la matinale de France Inter soient membres du Rassemblement national mais ce parti a recueilli plus de 30 % des voix lors des dernières législatives ! Les règles de l'Arcom sont précises et stipulent que pour apprécier le temps d'antenne d'un mouvement, il faut prendre en compte les sondages, le résultat des dernières élections et la représentation au Parlement. Je vous le dis avec d'autant plus d'objectivité que je ne suis pas membre de ce parti, les députés du Rassemblement national représentent plus de 30 % des membres de l'Assemblée nationale. Pourquoi ce parti souffre-t-il d'une sous-représentation chronique – et relativement assumée, à vous entendre – sur votre antenne ?

M. Philippe Corbé. La loi nous oblige à accorder 33 % du temps de parole à l'exécutif. Les deux tiers restants sont répartis en fonction du résultat des dernières élections législatives. Le Rassemblement national a, certes, recueilli un tiers des voix en 2024, mais il n'y a pas de sens à considérer qu'il devrait obtenir un tiers du temps de parole, puisque la répartition se fait non pas sur 100 % du temps mais sur 67 %.

Il est normal et naturel que le Rassemblement national soit le parti le plus invité dans la matinale depuis la dernière rentrée. En agissant ainsi, nous ne nous conformons pas seulement aux règles de l'Arcom ; nous respectons l'exigence journalistique de juste organisation du débat politique.

Je n'étais pas salarié de France Inter en 2023 mais l'Arcom avait en effet constaté une sous-représentation régulière de certains partis. Depuis mon arrivée à la tête de l'information de France Inter, le 22 avril dernier, je fournis quotidiennement des efforts pour atteindre les équilibres nécessaires.

Le hasard fait que l'analyse de l'Arcom concernant les temps de parole sur France Inter nous est parvenue pendant la suspension. En voici les termes : « *L'Arcom constate une sous-exposition des écologistes, du Parti communiste français, du Parti socialiste et de l'Union des droites pour la République* » – le parti dont vous êtes membre –. Depuis que je suis arrivé à France Inter, nous avons lancé beaucoup d'invitations à M. Ciotti. Ainsi, depuis la rentrée, les équipes de la matinale de France Inter et celles de M. Ciotti ont eu plus d'une vingtaine d'échanges, soit par texto, soit par téléphone, afin de convenir de la date où il serait invité. Il est semble-t-il très occupé par la campagne municipale à Nice, si bien que nous n'avons pas pu trouver une date, pour l'instant en tout cas. Je le regrette et je ne me félicite pas des résultats constatés par l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur était l'invité de la matinale de France Inter en début de semaine. J'imagine que les députés ici présents qui appartiennent à des groupes politiques sous-représentés sur France Inter seront très heureux de venir sur votre antenne pour rééquilibrer les temps de parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, pourriez-vous nous présenter vos responsabilités chez France Inter ?

M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production de France Inter. Après que les impulsions éditoriales ont été fixées par Philippe Corbé, pour l'information, et Laurent Goumarre, pour les programmes, il me revient, en tant que directeur des antennes et de la production, de les mettre en forme. Je suis chargé de la rythmique d'antenne, de la mécanique d'antenne, de l'habillage, et de la bonne organisation de la fabrication de nos contenus radiophoniques, qu'il s'agisse de l'antenne ou de nos podcasts natifs. Les réalisateurs sont donc rattachés à ma direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le périmètre de la présente commission d'enquête inclut les entorses au principe de neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Or j'ai constaté que vous avez été conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts à Boulogne-Billancourt jusqu'en 2023.

Les millions de Français qui nous suivent constatent, depuis le début des auditions, une forme de surreprésentation de cadres de partis de gauche parmi les dirigeants de l'audiovisuel public. Tous les cabinets ministériels par lesquels le président et le directeur général de l'Arcom sont passés étaient socialistes. Le numéro 2 de France Télévisions, que nous auditionnerons juste après vous est un militant d'Europe Écologie-Les Verts, c'est même l'ancien directeur de campagne de Cécile Duflot et d'Eva Joly. Le numéro 2 de Radio France, M. Vincent Meslet, se définit comme un activiste socialiste et a reconnu dans les colonnes de *Libération* avoir toujours voté socialiste, à une exception près – c'était pour voter pour Europe-Écologie-Les Verts –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et Madame Veil qui a travaillé pour le président Sarkozy ! Et Monsieur Tardieu, qui a été au cabinet de la ministre Christine Albanel ! Ils étaient également de gauche ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'inverse, parmi les cadres qui déterminent la ligne éditoriale des chaînes de l'audiovisuel public, nous n'en avons pas rencontré un seul qui ait exercé un mandat à droite. Comment l'expliquez-vous ? Comment conciliez-vous votre mandat de conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts avec l'exigence d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme à laquelle le directeur des antennes de France Inter doit se soumettre ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a le droit de poser les questions qu'il souhaite mais, disons que pour prolonger la question, pourquoi, si tous les cadres de France Inter sont écologistes, l'Arcom vient-elle d'indiquer une sous-exposition des écologistes sur cette radio ?

Le rapporteur a néanmoins raison sur un point : j'ai demandé que chacune des personnes auditionnées indique ses intérêts publics et privés à la commission d'enquête. Je vous demande donc solennellement de le faire, Monsieur Rutily, en indiquant notamment vos éventuels engagements politiques, conformément aux obligations prévues par la loi. Sinon, cela crée une forme de suspicion.

M. Bertrand Rutily. C'est un malentendu. J'ai en effet exercé un mandat local pendant quelques années à Boulogne-Billancourt, la commune où je réside, à l'époque où je travaillais pour Europe 1 – cela n'a d'ailleurs pas posé de problème à mon employeur de l'époque –. Toutefois, je n'ai jamais été ni encarté, ni élu Europe Écologie-Les Verts. La liste que j'ai présentée était une liste citoyenne, qui ne disposait pas du soutien de ce parti. J'ai été élu sans étiquette.

Toutefois, puisque le règlement du conseil municipal de Boulogne-Billancourt prévoyait au minimum quatre élus par groupe, que nous n'étions que deux élus issus de ma liste, et qu'il n'y avait que deux élus écologistes, nous avons décidé de constituer un groupe commun avec les élus écologistes. Ce groupe a donc été constitué pour des raisons techniques et ne correspondait pas à un engagement politique. Je n'ai donc pas cru bon de signaler cet engagement local, qui était de toute manière terminé avant que j'arrive à Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes plus élu actuellement ?

M. Bertrand Rutily. Non.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne suis pas très à l'aise avec le principe du listage des salariés selon leurs opinions politiques. Je ne suis pas responsable des embauches en dehors de la chaîne de France Inter et, lorsque j'embauche quelqu'un ou que je lui confie un temps d'antenne, je m'assure qu'il est tout à son engagement professionnel et qu'il défend comme il convient les valeurs du service public. Mon rôle n'est pas de savoir pour qui les gens qui travaillent sur cette antenne votent, ni leurs opinions politiques ; je ne sonde ni les cœurs ni les reins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, vous êtes directeur des antennes de France Inter. Cette lourde charge vous impose notamment de respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information, comme le prévoit la loi Létard de 1986.

Vous indiquez ne pas avoir d'engagement politique mais j'ai analysé votre compte Twitter, qui est public. Le 2 janvier 2022, vous tweetiez « *Après avoir couru après l'extrême droite, [Valérie] Pécresse accusée de courir après l'extrême droite* ». Le 19 avril 2022, vous mentionniez, à propos de Mme Le Pen, un « *amateurisme érigé au rang d'art* ». Le 8 janvier 2022, vous écriviez « *la jeunesse emmerde le Front National* ». Enfin, le 30 juin 2022, à la suite de la nomination de deux vice-présidents RN à l'Assemblée nationale – qui est conforme au règlement de l'Assemblée – vous écriviez : « *Idée bizarre de confier deux vice-présidences à des ennemis de la démocratie* ». Comment pouvez-vous donc prétendre ne pas avoir d'engagement politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, madame la directrice, je note tout de même que des salariés de France Inter mentionnent leurs fonctions sur leurs comptes Twitter sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que le contenu qu'ils postent n'engage qu'eux. C'est le cas du compte de M. Rutily, qui donne l'impression d'être un compte officiel.

Le rapporteur devra proposer des mesures pour ce type de cas. Les salariés de France Inter ont le droit d'avoir des engagements politiques et citoyens et de s'exprimer à ce propos, mais pas en tant que salariés du service public.

M. Bertrand Rutily. Monsieur le rapporteur, je signale que les tweets que vous citez précèdent tous mon arrivée à Radio France. Ils ne pouvaient donc pas engager cette institution quand je les ai publiés. Par ailleurs, permettez-moi de vous dire que vous avez fait une sélection très orientée...

Quand j'étais élu local – j'ai dit que je n'avais pas d'engagement politique, en désignant par-là l'absence d'engagement partisan –, ce sont mes remarques acerbes concernant la gauche qui m'ont causé le plus de soucis, notamment avec les élus écologistes avec lesquels je siégeais. Si vous analysez mes publications dans leur totalité, elles ne sont pas spécialement orientées politiquement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi mentionnez-vous vos fonctions sur votre compte Twitter, sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que son contenu n'engage que vous ?

M. Bertrand Rutily. Les tweets visés ont précédé mon arrivée à Radio France, mais c'est vrai que j'aurais pu ne pas signaler mes nouvelles fonctions sur mon compte. En tout cas, depuis mon arrivée à Radio France, le compte n'est plus actif ou, du moins, pas un seul de mes tweets ne concerne l'actualité politique !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En effet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que votre engagement municipal n'était pas un engagement politique, que vous n'avez pas eu d'engagement politique, mais alors, pourquoi écrivez-vous que « *la jeunesse emmerde le Front national* » ? C'est une forme d'engagement politique parfaitement assumée et décomplexée.

Vous êtes responsable de la chaîne France Inter, qui est l'une des plus écoutées en France. Estimez-vous que l'UDR et les députés du Rassemblement national ici présents sont des ennemis de la démocratie ?

M. Bertrand Rutily. Comme je l'ai indiqué, je suis directeur des antennes et de la production, c'est-à-dire que je n'ai pas de responsabilité éditoriale. Mes convictions personnelles n'ont pas de rapport avec mes fonctions. Vous pouvez croire à mon intégrité professionnelle : l'opinion que je peux avoir des uns ou des autres n'a jamais eu d'influence sur mon travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Même si vous n'avez pas de responsabilité éditoriale, même si vous n'avez pas tweeté depuis votre arrivée à France Inter, je pense que les salariés de l'audiovisuel public, quand ils s'expriment sur les réseaux sociaux, devraient le faire en tant que citoyen, en présentant leur compte comme un compte personnel, qui n'engage qu'eux. De telles précautions permettraient d'éviter toute suspicion à l'avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Alors que nous avons déjà mené 20 % des auditions prévues, je m'étonne qu'aucun des responsables de l'audiovisuel public n'ait partagé de convictions de droite sur ses réseaux sociaux, à titre personnel. Vous partagez tous des convictions de gauche, que ce soient celles du Parti socialiste, d'Europe Écologie-Les Verts, ou de l'extrême gauche. Je ne dispose d'aucun contre-exemple !

Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, en pleine campagne officielle, alors que l'ensemble des candidats et des groupes étaient soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter ont chanté à

l'antenne ce qu'ils appelaient « la chanson des gauchos », dont les paroles vont ainsi « *Car demain si c'est Bardella / C'est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d'espoir / si l'on se rend à l'isoloir / Pour glisser un bulletin dans l'urne / Contre la vague, la vague brune/ [...] Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c'est la France de Pétain* ». Cette même chanson qualifiait de racistes les employés du groupe Bolloré. Tant pis pour les fausses notes et le manque d'humour... Comment expliquer qu'à une semaine des élections législatives, une dizaine de chroniqueurs de l'une des radios les plus écoutées du service public commettent un tel plaidoyer anti-Rassemblement National ? Votre directeur évoquait des convictions personnelles, mais enfin...

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, vous avez affirmé n'avoir jamais rencontré de salarié de l'audiovisuel public qui ne votait pas à gauche. Je ne sais pas sur quoi vous vous fondez. Je vous invite à rencontrer d'autres personnes au sein de la chaîne, pour dézoomer votre point de vue et passer ainsi de quelques cas particuliers à une vision plus générale.

Par ailleurs, je ne sais pas ce qui vous permet de penser que vous connaissez les votes de M. Philippe Corbé, M. Laurent Goumarre ou les miens... Ces insinuations ne sont pas les bienvenues et je vous propose d'en rester aux faits, conformément à l'objet de cette commission d'enquête.

Enfin, ne mélangeons pas les différents profils qui s'expriment à l'antenne. Les propos de certains humoristes sembleront conforter votre conviction que la ligne éditoriale de France Inter est trop à gauche ; d'autres la contrediraient. Pour formuler les conclusions les plus impartiales et objectives possibles, je vous propose de regarder l'ensemble des contenus diffusés sur France Inter au cours de la totalité d'une saison.

Enfin, au vu de la date que vous mentionnez, je pense que vous faites référence à une chanson qui est passée à l'antenne à l'occasion de la dernière édition d'une émission humoristique qui avait lieu en public, « Le grand dimanche soir », à laquelle participait Guillaume Meurice. Nous sommes déjà revenus sur cet épisode. Cette émission s'inscrivait dans un registre humoristique, en jouant sur les degrés. Les intervenants y maniaient toutes les formes d'humour, noir ou non, y compris sous forme de chanson. Ils s'inscrivaient ainsi dans une tradition française ancienne de chansonniers. D'une telle chanson, qui n'a représenté que quelques minutes de temps d'antenne, vous ne pouvez pas déduire la ligne éditoriale de France Inter !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice, vous m'accusez d'être partial ou de travestir les faits, mais le directeur des antennes de France Inter indique sur son compte Twitter...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d'être salarié de France Inter, il l'a précisé !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ...qu'il trouve bizarre de confier des vice-présidences de l'Assemblée à des élus du RN et que la jeunesse emmerde le Front national. J'ai étudié l'ensemble de vos comptes Twitter, sans trouver un seul tweet favorable à la droite. Quand j'ai constaté des entorses au principe de pluralisme, c'était toujours en faveur d'un candidat de gauche ou alors c'étaient des attaques contre la droite et le Rassemblement national.

Selon vous, la chronique que j'évoquais, et qui a été diffusée à une semaine du premier tour des élections législatives de 2024, s'inscrit dans la tradition française des chansonniers. Mais bizarrement, aucun chroniqueur n'invoque cette tradition pour appeler à faire barrage à Jean-Luc Mélenchon ou à la gauche. Je vous mets au défi de me montrer le contraire.

Par ailleurs, le 28 mars 2024, lors d'un débat organisé par Médiapart intitulé « Comment lutter contre l'extrême droite ? », l'une des chroniqueuses qui a son rond de serviette chez vous, Mme Mahaut Drama a incité les activistes d'ultragauche à prendre les armes et à mener une « révolution » en cas de victoire de Marine Le Pen. Vous me conseillez d'en rester aux faits, très bien : les faits sont très graves ! Comment qualifiez-vous ce dérapage ? Ne donnez-vous pas une tribune à des personnes qui n'ont que faire des obligations de neutralité, d'impartialité et d'indépendance du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle aux députés qu'ils peuvent saisir l'Arcom, s'ils considèrent que des propos ne respectent pas les exigences d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Il m'est arrivé de le faire à plusieurs reprises mais je ne suis pas certain que ce soit le cas de beaucoup de députés, alors qu'il existe d'autres outils que la présente commission d'enquête. L'Arcom est le gendarme de l'audiovisuel public, mais pour qu'elle puisse se prononcer, il faut la saisir.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne vous accuse de rien. Je me contente de répondre à vos questions. Par ailleurs, je ne partage pas votre constat. Prenons acte du fait que ni Philippe Corbé, ni Laurent Goumarre, ni moi-même n'avons utilisé nos comptes Twitter pour quelque expression politique que ce soit, en faveur de la gauche ou de la droite. C'est d'ailleurs bien normal. Votre propos est donc pour le moins étonnant.

Je le répète : en tant que dirigeants d'une radio publique, nous n'avons pas vocation à faire de la politique, de l'idéologie ou de la morale.

Quant aux propos de Mahaut Drama que vous mentionnez, ils n'ont pas été tenus à l'antenne. Or je ne suis pas garante des propos que tiennent les chroniqueurs en dehors des quelques minutes de temps d'antenne qui leur sont dévolus. Mon travail est de faire en sorte que les propos tenus à l'antenne soient fidèles aux valeurs de service public. Chacun des humoristes qui prennent la parole à l'antenne dispose d'une liberté d'expression totale, dans le respect de la loi, et le sait.

Si la question est de savoir si France Inter appelle à la violence, à prendre les armes, la réponse est évidemment non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à admettre que vous ne jugiez vos chroniqueurs que sur les propos qu'ils tiennent à l'antenne. Mahaut Drama est une chroniqueuse régulière de France Inter. Le 28 mars 2024, elle a publiquement appelé à prendre les armes et à mener une révolution en cas de victoire de Marine Le Pen. Ses propos n'ont été ni déformés, ni tronqués. Or, malgré leur gravité, vous continuez à l'inviter systématiquement.

Si demain je tenais des propos complotistes, pénalement répréhensibles, je ne pense pas que vous m'inviteriez sur les antennes de France Inter – et ce refus serait tout à votre honneur –.

Le 26 novembre, dans sa chronique pour l'émission « Zoom zoom zen », Jessé expliquait que « *la mixophobie, c'est une peur de blancs* », et, s'adressant à un personnage imaginaire de femme blanche nommée Karen, lui expliquait qu'elle mériterait de « *prendre sa pété avec un Antillais* ». Trouvez-vous drôle et convenable qu'un humoriste appelle à des viols, à des violences contre des femmes, sous prétexte qu'elles sont blanches ?

Mme Adèle Van Reeth. Ne mélangeons pas tout : Mahaut Drama est une chroniqueuse, c'est-à-dire qu'elle a des rendez-vous réguliers à l'antenne. C'est un statut très différent de celui des invités, à qui nous choisissons de donner la parole par souci de refléter les différentes opinions qui traversent le pays.

Je rappelle que les propos de Mahaut Drama que vous citez n'ont pas été tenus à l'antenne. En outre, en zoomant sur une chronique, qui ne représente que trois minutes sur dix mille minutes de programme par semaine, vous créez un effet d'optique qui me semble délétère.

Enfin, rappelons que le registre de l'humour implique une tonalité différente de celui de l'information ou de la culture. Nous ne pouvons pas analyser les propos d'un humoriste avec les mêmes critères que ceux utilisés pour un producteur ou un journaliste.

M. Laurent Goumarre, directeur des programmes de France Inter. Monsieur le rapporteur, l'humoriste que vous citez ne vous a pas fait rire ; mais personne n'est obligé de rire aux mêmes blagues que les autres. L'humour peut rassembler mais aussi provoquer. L'outrance et la caricature des propos appartiennent à l'histoire de l'humour – songeons aux caricatures de Daumier – et font partie de la liberté d'expression, que nous nous devons de défendre sur le service public.

L'irrévérence et la provocation ont tout à fait leur place sur le service public. La seule limite qu'on peut leur opposer est celle du droit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Face à un appel au viol et aux violences contre les femmes, j'ai vraiment du mal à comprendre que vous vous réfugiez derrière l'histoire de l'humour, en appelant à sanctifier ou à sanctuariser l'irrévérence sur les antennes de France Inter. Quand un humoriste explique que des femmes blanches doivent prendre leur « pétée » avec un Antillais, est-ce vraiment de l'humour, de l'irrévérence ? N'est-ce pas tout simplement la culture du viol ? Honnêtement, qu'en pensez-vous ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, mon rôle est de donner la parole à une profusion d'humoristes, quels que soient leur âge, leur sexe et leurs opinions. Cette pluralité s'exprime à l'antenne, avec des humoristes de toutes les générations. Certains choisissent un humour traditionnel, du côté de l'absurde, tels que David Castello-Lopes ; d'autres sont du côté de la politique, telles que Charline Vanhoenacker ou Sophia Aram ; d'autres s'appuient sur des personnages, comme Thomas Poitevin, qui incarne une médiatrice de France Inter ; d'autres travaillent les sujets de société, comme Jessé. Si vous connaissiez son parcours, vous sauriez que c'est le chroniqueur le plus enclin à dénoncer la culture du viol et les violences faites aux femmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le droit à l'humour est un principe fondamental, qui a été consacré à plusieurs reprises par la jurisprudence du Conseil d'État. Aucun humoriste, dans notre pays, n'a été condamné pour des propos tenus dans le cadre de sketches ou de chroniques humoristiques. Dieudonné, par exemple, n'a jamais été condamné pour des propos tenus en tant qu'humoriste.

Si les membres de cette commission contestent ce cadre juridique clair, il leur faut changer la loi. Jusqu'à preuve du contraire, le droit à l'humour est absolu, dans notre pays.

Ensuite, il ne me semble pas opportun d'appeler aux armes en cas de victoire d'une candidate à la présidentielle. Mais cela n'a pas été dit à l'antenne.

Oui, les humoristes ont un droit absolu à l'humour et ils peuvent servir leurs convictions, porter des thématiques, des lignes particulières mais, implicitement, la question du rapporteur portait sur le pluralisme : comment élargir la palette de tonalités et de sensibilités humoristiques représentées à l'antenne ? C'est un combat plus intéressant que la condamnation de sketches précis.

Je donne maintenant la parole aux députés présents.

Mme Caroline Parmentier (RN). En juin 2024, en pleine période d'élections législatives, Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure sur France Inter, dans « Le grand dimanche soir », annonçant : « *l'extrême droite va peut-être gagner, on va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir* ». Rappelons que, comme elle le raconte dans *Le Monde* du 12 juillet 2024, elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas exprimer de regrets après sa phrase très choquante sur Netanyahu – ce qui constitue, à vous entendre, une marque de déloyauté –.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique matinale et une émission le samedi sur France Inter, auxquelles s'ajoutent les publications très engagées à gauche qu'elle poste sur les réseaux sociaux en utilisant le logo de la radio. Elle est également productrice. Tout cela, c'est de l'humour, me direz-vous ! Voilà douze ans que Charline Vanhoenacker et sa bande pratiquent l'humour à sens unique, l'humour à gauche toute, sur France Inter.

Seulement, voici ce que Charline Vanhoenacker déclarait dans *Le Monde* : « *France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur. [...] Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche.* » Est-ce de l'humour ou du militantisme politique payé avec les impôts des Français ? Lui avez-vous effectivement donné carte blanche ?

Mme Adèle Van Reeth. Les humoristes qui s'expriment sur France Inter savent qu'ils ont une liberté d'expression totale, dans la limite du respect du droit. Cela s'applique à tous les humoristes : il ne s'agit pas d'une carte blanche que j'aurais donnée en particulier à Mme Charline Vanhoenacker dans ce contexte, mais de la liberté d'expression dont elle dispose chaque jour à l'antenne, comme tous les autres humoristes. Nous sommes garants de cette liberté, qui me semble indispensable dans la société actuelle.

M. Laurent Goumarre. Cela fait en effet douze ans que Charline Vanhoenacker est à France Inter. Elle est devenue une figure emblématique de la satire politique et bénéficie d'une liberté de parole garantie par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) lui-même, qui, à l'époque, avait estimé que « *les propos tenus ne peuvent être regardés comme excédant les limites de la liberté d'expression* ».

Comme vous le rappelez également, Charline Vanhoenacker intervient depuis 2024 comme chroniqueuse dans la matinale, à 9 h 46 – son billet s'intitule « Charline explose les faits » –, et elle anime, en tant qu'humoriste et journaliste, l'émission « Bistroscope », qui passe à 19 h 17 le week-end. L'exemple de « Bistroscope » est intéressant parce qu'il montre comment elle assure la variété, la pluralité des intervenants depuis la rentrée.

Mme Caroline Parmentier (RN). Comment réagissez-vous à ses propos militants dans *Le Monde* ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Goumarre, je vous invite à répondre précisément à la question de Madame Parmentier : si l'humour est un droit absolu, quel est votre point de vue sur le fait qu'une humoriste s'exprime aussi sur les réseaux sociaux ou dans les médias ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, ce qui m'importe, ce à quoi je suis vigilant, ce sont les propos tenus à l'antenne, et non à l'extérieur. Une humoriste, un artiste – qui que ce soit, en fait – a le droit d'avoir des convictions citoyennes.

Mme Céline Calvez (EPR). Madame la directrice, vous avez fait l'éloge de la nuance et de la discussion comme moyens de résister à la polarisation. Cette commission d'enquête illustre parfaitement combien nous en avons besoin. Je regrette que nous en venions, au fil de ses différents soubresauts, à alimenter cette polarisation.

Le rapporteur se désole de ne pas entendre de membres de l'audiovisuel public classés à droite. D'abord, pourquoi raisonner systématiquement en ces termes ? Ensuite, peut-être faut-il inverser le raisonnement : ne pourrait-on pas en conclure que les personnes de droite ne s'engagent pas assez dans l'audiovisuel public et au service du public ? Par ailleurs, on s'attache à disséquer quelques exemples, alors que 10 000 minutes de programmes sont diffusées chaque semaine. Peut-être faudrait-il se concentrer sur le système plutôt que sur des détails.

Vous avez souligné combien il pouvait être difficile d'être pluraliste quand certains invités refusent de s'exprimer – M. Corbé a évoqué le cas d'Éric Ciotti –. Parmi les voix qu'on entend sur France Inter, il y a aussi celles du public. Combien de temps d'antenne consacrez-vous à l'expression des auditeurs et des auditrices ? Dans quelle mesure leurs prises de parole sont-elles comptabilisées comme contribuant au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d'entendre la réponse des intervenants, pouvez-vous rappeler vos intérêts dans l'audiovisuel public ?

Mme Céline Calvez (EPR). Oui, bien sûr Monsieur le Président : j'ai siégé au conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022, en tant que représentante de l'Assemblée nationale.

Mme Adèle Van Reeth. Vous avez raison : l'interactivité – le fait que les auditeurs puissent participer directement à l'antenne en appelant, en envoyant un message ou en allant sur les réseaux sociaux – est une des caractéristiques les plus fortes de France Inter. Nous investissons encore plus cette dimension puisque, désormais, l'émission « Grand bien vous fasse ! », diffusée de 10 h à 11 h, repose presque intégralement sur l'interactivité, en permettant aux auditeurs de poser des questions au spécialiste en studio ce jour-là.

Je laisserai Philippe Corbé présenter le processus qui conduit à la diffusion de la question d'un auditeur à l'antenne – on peut effectivement se demander comment les questions sont filtrées, si ceux qui les posent sont choisis, comment les processus de validation opèrent – mais pour vous répondre, je précise que les auditeurs peuvent intervenir dans le grand entretien de 8 h 20 pendant la matinale, dans « Grand bien vous fasse ! », dans le 13/14 et dans « Le téléphone sonne ». Dans beaucoup d'autres émissions, notamment « Zoom zoom zen », ils peuvent laisser des messages qui sont ensuite relayés à l'antenne.

J'y vois là un atout à notre disposition pour être encore plus proches de nos auditeurs et relayer la diversité des opinions, des profils et des goûts des Français qui nous écoutent.

M. Philippe Corbé. Un des membres de la commission d'enquête, Philippe Ballard, a raconté que son premier métier a été de travailler pour « Le téléphone sonne » de France Inter, où il s'occupait du standard. Il y a d'ailleurs participé comme invité voilà quelques semaines...

La sélection des appels d'auditeurs, notamment dans la matinale, le 13/14 et « Le téléphone sonne », est un choix journalistique. Nous recevons parfois quelques appels, parfois des dizaines – il y en avait par exemple beaucoup hier à l'intention du président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) –. Ce n'est pas une antenne ouverte : nous choisissons la question qui nous semble la plus pertinente. Parfois, nous faisons en sorte que la remarque retenue introduise une nuance par rapport à ce qui est dit par l'invité ou à ce qui a été développé par ailleurs. D'une certaine manière, en permettant ainsi aux auditeurs d'intervenir, nous ouvrons les fenêtres, nous enrichissons l'antenne. C'est pour cela que nous sommes très fiers de le faire tous les jours – et depuis des décennies, dans le cas de « Le téléphone sonne » – et que nous avons décidé d'y consacrer une plus large place dans la matinale, notamment dans le grand entretien, en prenant davantage d'appels, plus tôt dans l'émission. Parmi les meilleurs moments des entretiens politiques réalisés ces dernières semaines figurent des échanges entre les auditeurs et les invités ; j'en ai mentionné un qui concernait Marine Le Pen, mais je pourrais en citer d'autres.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je redoutais que cette commission d'enquête ne soit pas consacrée à l'audiovisuel public, mais dirigée contre lui. Les faits me donnent clairement raison... C'est la raison pour laquelle je m'étais opposée à ce que le groupe UDR utilise ainsi son droit de tirage, malgré la grande attention que je porte au respect des droits de l'opposition. Je le répète : nous, députés, par définition éminemment partisans et partiaux, ne sommes pas en mesure de juger de l'impartialité du service public de l'audiovisuel. Les questions très nombreuses et chronophages du rapporteur le démontrent puisqu'elles sont totalement partiales.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais non, enfin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être n'est-il pas utile que vous passiez une minute à commenter les propos du rapporteur, chère collègue. Ne nous mettons pas en cause mutuellement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question, que nous puissions avancer ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Poursuivez, madame la députée. Je suis sûr qu'au vu de votre connaissance fine de l'audiovisuel public, vous avez de nombreuses questions à poser. Nous aimerions les entendre.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Pardon, mais il est profondément choquant d'entendre le rapporteur expliquer qu'il a épluché les fils Twitter des uns et des autres pour voir s'ils avaient ou non posté des messages de droite !

Madame Van Reeth, ces dernières années, plus que par le passé, les annonces des grilles des programmes ont suscité des polémiques. Comment faire pour que ces choix de programmation fassent l'objet d'une plus grande concertation avec les salariés et avec les usagers, afin que les évolutions éditoriales, à défaut d'être consensuelles – car il est normal que le débat provoque autre chose qu'un consensus mou –, créent moins de polémiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que cette commission d'enquête n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Si, elle l'est ! Je le regrette, mais c'est ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici se fait l'écho des questions que se posent légitimement les Français – la preuve en est que vous en avez vous-même posé une sur la grille des programmes et les choix éditoriaux –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai pu m'exprimer deux minutes, quand le rapporteur l'a fait pendant plus d'une heure ! J'ai parfaitement le droit de donner mon avis sur le déroulement de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai quant à moi le droit de dire que la commission que je préside n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public. Elle relaye simplement les questions des Français.

Mme Adèle Van Reeth. Merci pour cette question qui me tient particulièrement à cœur. En effet, lorsqu'on dirige une radio, il est de sa responsabilité de faire en sorte que l'offre éditoriale s'adapte aux évolutions de la société, donc de faire évoluer la grille des programmes en créant de nouveaux rendez-vous, en donnant la parole à des personnes qui n'étaient pas forcément à l'antenne auparavant et qui peuvent incarner une partie de la société qui n'était pas assez représentée.

En même temps, il est tout autant de ma responsabilité de faire en sorte que ces choix suscitent l'adhésion des équipes, donc qu'ils soient présentés avec pédagogie, de façon suffisamment anticipée et en étant assortis d'explications qui facilitent leur accueil et permettent que la saison se déroule le mieux possible. J'y suis très attentive. Dans la mesure du possible, j'y associe les équipes et j'essaie d'annoncer les changements directement auprès des salariés. Malheureusement, nous sommes, au moment d'annoncer nos choix, tenus à de multiples contraintes. Très souvent, les décisions sont alors déjà connues de journalistes médias qui veulent sortir l'information avant nous, si bien que s'opère une sorte de course contre la montre que nous perdons souvent, je le reconnais très humblement. Cela contribue à tendre les équipes en interne, je le comprends tout à fait.

Je n'ai pas encore trouvé la solution pour faire en sorte que les personnes qui connaissent les changements à venir n'en parlent pas – car c'est souvent par bouche-à-oreille que l'information tombe dans les mains d'un journaliste externe spécialisé dans les médias, qui n'attend que cela pour pouvoir révéler un scoop. Cette situation a très souvent contribué à tendre les équipes en interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir polémiquer, je ne peux pas laisser dire que le rapporteur monopolise la parole.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je n'ai pas dit cela : j'ai dit qu'il était partial, ce qui, pour une commission d'enquête censée se pencher sur la neutralité de l'audiovisuel public, est pour le moins cocasse...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux groupes de gauche ne sont pas représentés aujourd'hui. S'ils l'avaient été, je leur aurais bien volontiers donné la parole, ce qui aurait permis de renforcer encore davantage le caractère pluraliste de nos travaux. Si nos collègues Socialistes et de la Gauche démocrate et républicaine nous écoutent, ils sont les bienvenus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Peut-être devriez-vous vous demander pourquoi ils ne viennent pas...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame la directrice, vous l'avez reconnu vous-même, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an. Vous avez relativisé ce chiffre mais, un an avant sa révélation, vous subissiez une motion de défiance dans laquelle vos salariés évoquaient une confusion éditoriale, un management brutal, la crainte que la radio perde son âme et l'impossibilité de vous faire confiance pour continuer à la diriger.

En parallèle, une véritable purge idéologique sévissait à France Inter avec le licenciement de Guillaume Meurice puis la suppression de l'émission de Charline Vanhoenacker, qui a d'ailleurs déclaré à l'occasion du dernier numéro : « *On s'y attendait tous : depuis deux mois, on perd un chroniqueur par semaine.* »

Vous aviez aussi braqué la rédaction en mettant à l'écart le chef du service politique au profit de Patrick Cohen, qui avait repris l'édito politique de la matinale. Depuis, il y a eu l'affaire Cohen-Legrand. Pourtant, Patrick Cohen est toujours là ! On nous a expliqué que c'était parce qu'il n'avait pas pris la parole pendant les échanges filmés à son insu, mais il était bien présent. Or qui ne dit mot consent. Vous avez continué sur votre lancée en confiant la présentation de la matinale à Benjamin Duhamel, qui n'a que des éléments de langage pour évoquer tout ce qui se rapproche de la gauche.

Vous vous défendez en assurant que toute accusation idéologique ne repose sur aucun fait. Dans ce cas, comment expliquez-vous cette purge et la défiance des salariés ? Pourquoi préférez-vous des émissions réactionnaires réalisant de faibles audiences à des émissions de gauche à succès ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reconnais bien là l'esprit de modération, de nuance et de finesse qui vous caractérise – je le dis avec le plus grand respect –.

Mme Adèle Van Reeth. Votre question ouvre beaucoup de sujets, que je n'aurai pas le temps de tous traiter.

La motion de défiance que vous évoquez n'a rien à voir avec les audiences, puisqu'il n'y avait aucune baisse particulière à ce moment-là. Ce n'est pas non plus à cette occasion que les salariés se sont interrogés sur la ligne éditoriale : ils l'ont fait dans un autre texte, un peu plus tard. La motion de défiance m'a été adressée au mois de juillet 2024, à la toute fin de la saison, à l'issue de la crise survenue autour de Guillaume Meurice, qui avait créé un contexte particulièrement éprouvant pour tous les salariés. Ce qui m'a été reproché ne fut pas tant le choix de Patrick Cohen que le fait d'en avoir informé Yaël Goosz, alors chef du service politique et auteur de l'édito politique, très tardivement. Cela, je ne peux pas le contester. Je l'ai d'ailleurs reconnu et je suis allée devant la rédaction pour lui en faire part. J'y suis retournée après l'été pour dire aux salariés que je m'y étais sans doute mal prise en annonçant cette décision aussi tard. Il faut savoir reconnaître ses torts ; la méthode aurait en effet pu être différente.

Je précise par ailleurs que Yaël Goosz est toujours salarié de France Inter et qu'il y a toujours un édito politique, à 6 h 45.

Quant aux accusations idéologiques, je rappelle, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ce matin, que ce n'est pas mon rôle que de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Les décisions que je prends ne sont jamais dictées par l'idéologie, la politique ou

la morale, mais par un souci éditorial tenant compte des contraintes budgétaires. Les personnes dont j'arrête un rendez-vous se voient toujours expliquer les raisons de cette décision. Jusqu'à présent, et je doute que cela change à l'avenir, je n'ai jamais avancé un motif politique pour faire évoluer un rendez-vous ou le remplacer par un autre.

M. Erwan Balanant (Dem). Pour ma part, je n'ai d'autre intérêt à déclarer que la fierté de vivre dans un pays où existe une telle radio ! Je le dis en tant que petit garçon de la province où, à la maison, mes parents écoutaient France Inter tous les jours, que ce soit « Le téléphone sonne » ou les matchs de football commentés par Jacques Vendroux. Je suis un enfant de la radio et nous sommes des millions à pouvoir être fiers de cet outil et de son histoire forte, qui a formé notre pays dès la Seconde Guerre mondiale, puis avec la création de la Maison de la Radio. « Le téléphone sonne », « La tête au carré », les « Black sessions » de Lenoir, « Allô Macha » sont autant de grands moments de l'histoire française. Je suis fier qu'il existe une radio d'une telle puissance en France !

Pour que cela continue, il faut effectivement savoir se poser des questions. C'est ce que nous faisons.

Comment vous organisez-vous face à l'intelligence artificielle (IA) et à la possibilité désormais ouverte à tous de créer de fausses informations très rapidement ?

Enfin, pour revenir sur la force des programmes de Radio France, j'encourage M. Alloncle à écouter un formidable numéro de « Concordance des temps » consacré au maccarthysme et à la façon dont cette volonté de mener une chasse aux sorcières s'est transformée en fiasco idéologique et historique.

Mme Adèle Van Reeth. Je partage le constat selon lequel la préservation d'un audiovisuel public fort est toujours le signe d'une démocratie en bonne santé.

Sur l'intelligence artificielle, qui mériterait presque toute une journée d'échanges, je laisserai la parole à Philippe Corbé mais c'est effectivement un point très délicat, car il n'est pas question que la machine se substitue à l'humain, surtout quand on fabrique de l'information. Nous y avons parfois recours pour aider les personnes qui travaillent sur le numérique ou pour faire du traitement de texte mais l'IA ne se substitue à aucun moment à un producteur ou à un journaliste.

M. Philippe Corbé. L'IA est en effet une préoccupation quotidienne qui nourrit des discussions permanentes, pour des raisons techniques et technologiques, mais aussi éditoriales. Nous y travaillons au sein de Radio France sous la responsabilité de la direction de l'information ; nous échangeons aussi avec nos partenaires, notamment les radios de l'audiovisuel public européen, sur les différentes pratiques ou tentatives qui peuvent exister. Par exemple, nous ne sommes pas prêts à aller aussi loin que la Radio suisse, tandis que nos échanges avec la BBC ou la RAI montrent que nous sommes confrontés à des problèmes similaires.

Nous ne voulons pas utiliser l'IA pour produire de l'information : ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce ne le sera pas demain. En revanche, il serait idiot de ne pas réfléchir aux outils que nous pourrions mobiliser pour rassembler de l'information, notamment pour exploiter notre fonds d'archives. Vous indiquez avoir beaucoup écouté Radio France quand vous étiez jeune. Étant fils de routier, j'ai moi aussi beaucoup écouté la radio avec mon père quand j'étais petit... À titre d'exemple, nous avons décidé de consacrer une chronique à l'histoire des routiers et à

leur sociabilité. Grâce à l'IA, nous avons pu retrouver dans notre fonds d'archives des documents très variés – des appels d'auditeurs routiers, des reportages –. Certains remontaient à plusieurs décennies, d'autres étaient beaucoup plus récents, comme ce portrait, diffusé dans la matinale il y a trois mois, d'un routier qui racontait que la radio était la voix qui l'accompagnait tout au long des cinq à sept départements qu'il traversait chaque jour.

Voilà, concrètement, à quoi sert l'IA. N'oubliez pas qu'elle puisse produire demain un bulletin d'information sur France Inter.

Mme Caroline Yadan (EPR). Vous l'avez rappelé : une chaîne de radio publique telle que France Inter se doit de faire montre d'objectivité dans le traitement de l'information et dans l'exercice de la liberté d'expression, tout en respectant la diversité.

Mme Nora Hamadi est actuellement chargée de la revue de presse sur votre antenne. Or cette journaliste a, deux semaines seulement après le pogrom du 7 octobre 2023, publié un tweet directement lié à France Inter, élogieux et militant en soutien à Rima Hassan, accompagné d'un poing levé. Ce soutien a été réitéré à de nombreuses reprises sur les réseaux sociaux lors de plusieurs événements publics au cours desquels elle a offert une visibilité médiatique à celle qui est devenue la porte-parole du Hamas au Parlement européen.

Ces faits posent une question simple : comment garantir l'équilibre et l'impartialité d'une revue de presse quotidienne quand celle qui l'assume revendique vouloir mener une guerre culturelle, assume des positions aussi radicales, et affiche un soutien aussi affirmé à une personnalité qui fait l'objet de multiples poursuites pour apologie du terrorisme, incitation à la haine et antisémitisme ? Son rôle de responsable de la revue de presse sur France Inter est-il compatible avec l'exigence de neutralité du service public ?

M. Philippe Corbé. Nora Hamadi ne travaille pour France Inter que depuis la fin de l'été 2025 ; jusqu'alors, elle officiait sur France Culture. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour Arte où elle présentait des émissions sur les questions européennes. Je dois aussi préciser, puisque j'ai été directeur de la rédaction de BFMTV, qu'elle participait régulièrement à des débats sur cette chaîne, en y étant rémunérée. C'est parce que je connais Nora Hamadi et que c'est une personnalité singulière que j'ai justement choisi de lui proposer d'assurer la revue de presse sur France Inter.

Le tweet en question, que j'ai découvert il y a quelques semaines, est daté du 28 octobre 2023 – effectivement, quelques semaines après le pogrom du 7 octobre –. Il s'agit en fait du retweet d'un portrait de Rima Hassan publié dans un quotidien, accompagné d'un « émoji ». À cette date, Rima Hassan n'était ni députée européenne, ni candidate aux élections européennes, et n'était pas associée à un quelconque parti politique. Il n'était d'ailleurs pas fait mention, dans ce portrait que j'ai relu récemment, d'une quelconque affiliation politique : c'était le portrait d'une avocate franco-palestinienne, faisant état de son regard sur la situation au Proche-Orient. Ce tweet ne fait donc aucunement de Nora Hamadi le soutien d'un parti politique ou la tenante de telle ou telle position politique concernant le Proche-Orient.

Le traitement de sujets aussi complexes dans la revue de presse ne nous pose pas de problème. J'ai relu l'ensemble des chroniques de Nora Hamadi depuis qu'elle a commencé sur France Inter. Les journaux qu'elle cite le plus sont – et dans cet ordre – *Le Monde*, *Le Figaro* et *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, ce qui correspond à la diffusion de la presse nationale. Viennent ensuite *La Voix du Nord*, *Ouest-France*, *La Dépêche du Midi*, *La Provence*, *Libération*, *Le Télégramme*, *Sud-Ouest* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai moi aussi été particulièrement choqué que vous chargiez Mme Hamadi de la revue de presse sur France Inter. Il s'agit d'un exercice parfaitement objectif, consistant à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux auditeurs un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Or plusieurs éléments montrent que Mme Nora Hamadi n'est pas objective. Le premier est effectivement le retweet évoqué par ma collègue, qu'on peut lire comme un soutien à la cause palestinienne mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas. Ce tweet a scandalisé des millions de Français. Mme Hamadi s'est aussi vautrée dans une participation au harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. Des articles parus à ce sujet font état de plusieurs dizaines de tweets !

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, elle a certes cité un certain nombre de médias mais elle a parlé essentiellement du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux parfaitement partisans et partiels, comme *Libération* et le quotidien communiste *L'Humanité*. J'ai l'impression qu'elle sélectionne en grande partie des journaux comme *Médiapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi avoir confié à cette personne l'exercice si difficile de la revue de presse, qui ne devrait souffrir d'aucune contestation en matière d'impartialité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, et sans m'en tenir au cas de Madame Hamadi, comment garantir l'impartialité d'une revue de presse ? Contrairement au rapporteur, il me semble en effet qu'elle apporte nécessairement un regard subjectif sur l'actualité puisqu'elle impose de faire un tri parmi les articles et analyses publiés chaque jour.

M. Philippe Corbé. Vous avez raison : la revue de presse est un exercice délicat, difficile et très particulier. Ce n'est pas un « compte rendu ChatGPT » de l'ensemble des titres parus dans la presse, mais un regard. Nous avons d'ailleurs voulu clarifier ce point auprès de nos auditeurs en cette rentrée, en intitulant la rubrique « Dans l'œil de Nora Hamadi », afin de souligner que nous chargions une personnalité – en l'occurrence, Nora Hamadi, mais ce pourrait être quelqu'un d'autre – d'apporter chaque jour un regard sur l'actualité. Nous nous sommes notamment inspirés de la décision qu'avait prise Europe 1 de confier sa revue de presse à Natacha Polony – dont il se trouve qu'elle intervient aussi régulièrement sur France Inter –. Il nous a semblé que c'était un choix original que de proposer une revue de presse assumant, justement, une forme de subjectivité. C'est ce que nous avons voulu faire avec Nora Hamadi.

Si je l'ai choisie, ce n'est pas pour de quelconques engagements politiques mais parce que, outre le fait que je la connaissais depuis l'époque où je la faisais venir sur BFMTV, elle animait ces dernières années sur France Culture l'émission « Douce France », dans laquelle elle s'efforçait de décrire les fractures qui traversent notre société et créent des tensions, et de raconter comment, malgré ces fractures – cette « archipélisation » dirait Jérôme Fourquet –, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise. Je vous invite par exemple à écouter le numéro qu'elle a consacré l'année dernière au dilemme de beaucoup d'adolescents de 17 ans vivant dans des zones rurales, qui se demandent s'ils doivent quitter l'endroit où ils ont grandi pour faire des études ou trouver du travail et, d'une certaine manière, choisir le déracinement avant même d'être majeurs. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples... Voilà ce que nous sommes allés chercher chez Nora Hamadi : un regard sur la société française, sur le fait que ce pays, malgré ses divisions et ses fractures, est plus fort que les forces qui poussent à la polarisation entre ses citoyens. Ce sont, je n'ai pas peur de le dire, les valeurs non seulement du service public mais aussi de beaucoup de journalistes d'autres médias – *Ouest-France*, TF1, ou encore RTL, où j'ai longtemps travaillé –.

Comme je l'ai dit, le 28 octobre 2023, elle a retweeté un portrait réalisé par un quotidien en l'accompagnant d'un « emoji ». Elle n'a pas exprimé de soutien politique. Quant à l'imam Chalghoumi, les tweets auxquels vous faites référence datent de 2012 et 2013. À l'époque, Nora Hamadi n'était pas journaliste à Radio France. Il s'agissait en outre de *live tweets* : elle reprenait en direct des propos de l'imam Chalghoumi au moment où ils étaient prononcés – au cours, me semble-t-il, d'une émission de Laurent Ruquier sur France 2 et peut-être d'une interview dans une matinale –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans un contexte de polarisation politique et de fracture médiatique, à l'heure où les Français sont de plus en plus méfiants à l'égard des responsables politiques, des médias et des journalistes, peut-être pouvons-nous convenir que les expressions personnelles sur les réseaux sociaux ou dans des interviews, même si vous n'en êtes pas responsables, donnent matière à réfléchir, dès lors qu'elles engagent d'une manière ou d'une autre le service public audiovisuel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les tweets de Nora Hamadi sont accablants et nombreux. J'ai donc du mal à vous entendre excuser cette dame, qui a participé au harcèlement en ligne d'une personnalité publique. Ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, dites-vous : je comprends mal comment le fait de poster, quelques jours seulement après un drame qui a bouleversé des milliards de personnes, un retweet avec un poing levé qui appelle à une mobilisation hostile à l'égard de ceux qui veulent simplement pleurer leurs morts, contribue à tisser des liens et à recréer du commun entre les Français.

Je tiens à vous interroger sur l'affaire impliquant Patrick Cohen et Thomas Legrand. L'un de vos chroniqueurs stars, M. François Morel, a attaqué sur votre antenne les journalistes qui ont diffusé les extraits vidéos, les traitant de « *filles de pute* » et d'« *enculés* ». Peut-être était-ce une forme d'humour – à vous de me le dire –. Messieurs Cohen et Legrand, de leur côté, ont porté plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique. Un constat d'huissier atteste pourtant que l'ensemble des informations révélées par ces enregistrements ont été vérifiées et il n'y a eu aucun montage ou trucage.

Que comptez-vous faire vis-à-vis de François Morel ?

Mme Adèle Van Reeth. François Morel travaille sur France Inter depuis des années. Il est sans doute l'humoriste – et je le dis avec tout le respect que je dois aux autres – qui manie le mieux le langage et la langue française : il fait preuve d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques. Lorsqu'il emploie ces mots-là, il sait donc très bien ce qu'il fait. Vous l'avez dit et vous le savez, François Morel est un humoriste. Ce n'est pas un journaliste de la rédaction, ni un producteur de France Inter. C'est un humoriste qui, tous les vendredis matin, depuis des années, propose un billet dans lequel il livre une interprétation personnelle d'un fait de société ou d'un mot, puisque c'est un amoureux de la langue.

Ce jour-là – et je vous invite à réécouter la chronique parce que c'est très intéressant –, avant d'utiliser ces termes, il ne dit même pas bonjour : le premier mot qu'il emploie est une insulte. En face de lui, Ali Baddou et Marion L'Hour sont d'ailleurs tout à fait désarçonnés, parce qu'ils pensent que ce sont eux qui sont visés. À aucun moment ces insultes ne sont adressées aux détracteurs en question. Dans mon souvenir, François Morel emploie le conditionnel. En tout cas, il formule les choses de telle façon qu'à aucun moment ces mots ne puissent être perçus comme une insulte directement adressée aux personnes que vous mentionnez.

C'est le propre d'une chronique humoristique que de relever non seulement de la liberté d'expression, mais aussi de la liberté de manier le langage avec subtilité. Ces insultes-là sont des caricatures. Elles sont employées à dessein pour secouer et provoquer, ce que fait l'humour qui, traditionnellement, dérange. Réécoutez la chronique : vous verrez qu'elles ne sont pas directement adressées aux personnes que vous évoquez.

Mme Caroline Yadan (EPR). Le tweet de Nora Hamadi n'est pas un retweet mais bien un tweet de soutien formel à Rima Hassan, intitulé « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* », avec un poing levé. Il a d'ailleurs été suivi de prises de position en faveur de Rima Hassan.

Mme Céline Calvez (EPR). En fait, ce tweet reprend l'article de *Libération*. Retweeter le tweet de *Libération* sur cet article ou citer directement l'article revient un peu au même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans tous les cas, se pose la question de l'expression des journalistes, humoristes et chroniqueurs dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les salariés de l'audiovisuel public ont une responsabilité particulière, parce que leurs prises de parole peuvent engager l'ensemble du service public de l'audiovisuel, donc se heurter aux exigences d'impartialité et de pluralisme.

M. Philippe Corbé. Le terme « retweet » était peut-être ambigu. Pour être très précis, Nora Hamadi a posté un lien vers l'article, ce qui a généré automatiquement la formule qui était le titre du portrait, c'est-à-dire « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* ». Elle n'a fait qu'y ajouter un « émoji ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun se fera son opinion.

Merci très sincèrement Madame, Messieurs, d'avoir répondu de façon transparente et précise à nos questions.

La séance s'achève à onze heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Guillaume Kasbarian, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian, Mme Caroline Yadan

Assistait également à la réunion. – M. Christopher Weissberg